BOURSES d'Excellence 2023

Saint-Pierre et Miquelon
Collectivité Territoriale

2023

BOURSES TERRITORIALES d'Excellence

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

Tranche d'âge concernée : 12-25 ans

◯ Bourse Art & Culture

◯ Bourse Sport

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Boîte Postale .....

Ville .....

Code Postal .....

Courriel .....

Téléphone .....

Date de naissance .....

Classe .....

Présence dans l'Archipel durant la durée estivale 2023

Du ..... au .....

Départ de l'Archipel programmé le

.....

Type de projet .....

Titre du projet .....

Dates précises du stage, de la formation .....

Lieu .....

DATE LIMITE DE RETOUR DES DOSSIERS

Mercredi 28 juin 2023 à 16h

PÔLE TOURISME & ATTRACTIVITÉ
ACTIONS TERRITORIALES & VIE ASSOCIATIVE
Office de la Jeunesse, des Sports,
de la Culture et des Loisirs

(+508) 41 01 34 accueil@ct975.fr

BOURSES d'Excellence 2023

Saint-Pierre et Miquelon
Collectivité Territoriale

PRÉSENTATION DU CANDIDAT

Rappelez succinctement votre parcours scolaire et présentez vos projets d'orientation scolaire (type d'études envisagées) et professionnel

Décrivez votre parcours et vos objectifs

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU PROJET

Décrivez votre projet, vos objectifs et les moyens de sa réalisation

BOURSES d'Excellence 2023

Saint-Pierre et Miquelon
Collectivité Territoriale

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pourquoi avez-vous choisi ce projet ?

Pourquoi avez-vous choisi de réaliser ce projet dans cette ville ?

Avez-vous déjà des contacts ?

Autres renseignements que vous jugerez utile de mentionner

BOURSES d'Excellence 2023

Saint-Pierre et Miquelon
Collectivité Territoriale

AUTRES DOCUMENTS À TRANSMETTRE

- Copie carte d'identité ou carte d'étudiant ;
- Lettre de motivation relative à la bourse ;
- Lettre de recommandation de votre entraîneur, enseignant, éducateur… ;
- Budget prévisionnel de votre projet (excluant les dépenses courantes) ;
- RIB avec références de compte IBAN et BIC.

DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

- Présenter à la Collectivité Territoriale, un rapport détaillé (agrémenté de photos) dans les 3 mois suivant la réalisation de mon projet. Ce rapport sera composé notamment d'un bilan financier, d'un compte rendu d'activité et d'une évaluation de l'action.
- Communiquer auprès des médias au sujet de l'exécution de mon projet et faire mention du soutien de la Collectivité Territoriale sur tous les supports de communication.
- Présenter dans les 6 mois suivant la réception du courrier d'attribution de la bourse, les factures correspondant au projet et au montant de l'aide financière versée.
- Souscrire les assurances nécessaires à la réalisation du projet. La Collectivité Territoriale rappelle que tous les participants ne sont couverts que par leur propre assurance, qu'il s'agisse de leurs préjudices personnels ou de leur responsabilité civile.
- Toute modification ou non-réalisation du projet devra être notifiée à la Collectivité Territoriale qui pourra demander le remboursement partiel ou complet des sommes versées.
- En cas de non-respect de mes engagements, la Collectivité Territoriale est habilitée à exiger la partielle ou totale restitution de la bourse.
- J'autorise la Collectivité Territoriale, par acceptation du présent contrat, à diffuser mon rapport dans le cadre des actions de promotion et de communication qu'elle engagerait.

Je soussigné(e)

.....

.....

certifie exactes les données inscrites sur le présent document. Je sais que la Collectivité Territoriale est en droit de les vérifier, et le cas échéant de demander des justificatifs. Dans le cas où une bourse me serait accordée, je m'engage à respecter les points cités ci-contre.

Date et signature du participant

Signatures des parents pour les enfants mineurs

PÔLE TOURISME & ATTRACTIVITÉ
ACTIONS TERRITORIALES & VIE ASSOCIATIVE
Office de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et des Loisirs

(+508) 41 01 34 accueil@ct975.fr